

# Règlement intérieur et fonctionnement

année scolaire 2018-2019

*Une fois ce règlement lu attentivement, le coupon est à nous retourner signé (par les parents et les enfants), ce qui signifie l'acceptation du règlement. Le règlement est à conserver.*

## Préambule

L'école Montessori "Les Souris Vertes" accueille les enfants de la maternelle au CM2. Nous sommes une école privée hors contrat fonctionnant selon les principes de la pédagogie Montessori. L'école porte aussi des valeurs écologiques et intègre la sensibilisation à la langue anglaise (comptines, chants, lectures, jeux, ateliers spécifiques).

L'association "Les Souris Vertes" a pour vocation de permettre aux parents d'être acteurs de l'éducation de leurs enfants en participant au fonctionnement de l'école : celle-ci se veut être un lieu d'échanges, de rencontres et de partages.

**Le présent règlement vise à rendre chacun garant de ses responsabilités vis-à-vis de cet établissement.**

## Vie scolaire

### Contact

Vous pouvez joindre les éducateurs en cas d'urgence et afin de prévenir d'une absence ou d'un retard. Merci de ne pas diffuser ces informations sans notre accord, de nous contacter par SMS et sur les temps scolaires. Sinon, merci de privilégier le mail, qui est plus pratique pour nous.

Mail de l'école : [lessourisvertes88@gmail.com](mailto:lessourisvertes88@gmail.com)

Bérénice BRABANT (classe du Chaton) : 06.38.33.23.83

Joanne LACOUR (classe de la Chouette): 06.58.11.87.19

### Admission

L'association se réserve le droit d'admettre ou non l'enfant au sein de l'école après un entretien avec la famille, et en fonction des effectifs. Chaque enfant étant unique et aucune pédagogie n'ayant la capacité de convenir à tous, une **période d'essai d'un mois** est mise en place pour chaque nouvel inscrit, à l'issue de laquelle l'équipe pédagogique prendra la décision d'une inscription ou non à l'année. Un chien est présent toute l'année dans la classe des Chouettes, de ce fait, nous ne pourrions accepter un enfant allergique aux poils de chien.

### Ouverture et accueil

L'école est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La classe a lieu de **8h45 à 12h00**, les **enfants sont attendus à partir 8h30**. Les activités d'après-midi ont lieu de 14h00 à 16h00. Le temps de midi est consacré au repas puis au temps libre en extérieur. L'école est fermée durant les vacances scolaires (zone B, sauf modification exceptionnelle en accord avec les parents et les éducateurs) et les jours fériés.

L'inscription à l'école suppose une fréquentation régulière, selon un rythme constant à l'année. Il est possible d'inscrire pour un mi-temps uniquement les enfants de moins de 6 ans, pour 4 demi-journées, à répartir selon un emploi du temps défini à l'inscription.

Les enfants de la classe du Chaton (nouveau nom de la classe du Lynx) ont une pause d'environ une demi-heure à l'extérieur (prévue dans la matinée, à des heures dépendant de la concentration des enfants et de l'ambiance de classe). Les enfants de la classe de la Chouette ont des "temps de souffle" tout au long de la matinée, entre plusieurs activités, durant lesquels ils peuvent aller à différents espaces tels que la table des arts, de couture, de calligraphie, de goûter ou au coin bibliothèque.

## Retards

La classe **début** à 8h45 et les retards le matin perturbent les enfants concernés et le fonctionnement de la classe, il est donc important d'être ponctuel. La porte d'entrée de l'école sera fermée à partir de 8h45 pour des questions de sécurité. Elle sera ré-ouverte pour la récréation, où les retardataires pourront nous rejoindre (environ 10h30). **L'école se termine à 16h00.** En cas de retard, une heure de garderie sera facturée aux parents à partir de 16h30.

## Absences

En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire de **prévenir les éducateurs avant 8h30.** L'école n'est pas tenue d'accueillir un enfant malade. Nous pourrions donner des médicaments uniquement sur autorisation écrite des parents et ordonnance d'un médecin. Si votre enfant est atteint de pédiculose (poux), il ne pourra revenir à l'école qu'une fois le traitement terminé. L'école est tenue de maintenir à jour un registre des absences des enfants, que l'inspecteur d'académie peut demander à voir durant sa visite annuelle.

## Effets personnels, jeux, jouets, doudous

Les **bonbons, chewing-gums, jeux, jouets, objets électroniques** (jouets à piles, consoles, téléphones portables, appareils photos, gadgets, montres digitales) sont interdits à l'école, de même que les **objets dangereux** (couteaux, objets pointus...). Seuls les doudous et tétines (bien notés au nom de l'enfant) sont acceptés pour la sieste et resteront dans le sac lors des temps de classe. Les objets personnels amenés (vélos, rollers, cartes à collectionner, carnets secrets...) sont sous la responsabilité des familles en cas de vol ou dégradation.

## Tenue des enfants et autonomie

Les saisons changent et les enfants grandissent, c'est pourquoi nous vous remercions de veiller à ce que **la tenue des enfants soit adaptée à la météo, à leur degré d'autonomie et à leur taille** (pour les enfants ne sachant pas encore faire les lacets, merci de choisir des chaussures qu'ils mettent seuls, de même pour les gants l'hiver, privilégier les moufles pour les petits). De façon générale, privilégier des **tenues confortables et résistantes.** L'accès aux classes se fait en **chaussons**, nous demandons une paire au nom de l'enfant en début d'année. Nous offrons les affaires sans nom non-récupérées à chaque fin de trimestre. Un panier des affaires trouvées est disponible à l'accueil.

## Goûters

Notre école ne souhaite pas abolir les goûters. A ce titre, elle propose un **goûter partagé pour toutes les classes**, avec une participation des familles de 10€ mensuels par enfant (5€ pour les enfants à mi-temps sur 2 demi-journées) et à régler en même temps que la cotisation mensuelle. Un panier commun, avec des légumes et fruits frais de saison, fruits secs, noix et oléagineux, issus de l'agriculture biologique sera à disposition des enfants lors des pauses du matin. Cette initiative encourage les enfants à découvrir de nouvelles saveurs, tout en permettant un accès égal aux goûters, et leur permet de faire le plein de vitamines !

## Repas de midi

Le repas est **tiré du sac**, c'est à dire confié par les parents à l'école. L'école dispose d'une salle pourvue d'appareils pour maintenir les repas aux frais. **Les repas ne sont pas chauffés, nous ne servons que des repas froids.** Si vous désirez que votre enfant mange chaud, sachez qu'il existe des "lunch box isothermes" qui permettent de garder les repas au chaud du matin jusqu'au midi pour une vingtaine d'euros. Merci de **penser à noter le prénom sur chaque plat, couvercle, dessert, fromage, sac.** Les parents emmènent les repas à la cantine le matin, et récupèrent les sacs le soir. Les restes seront conservés dans les plats afin que les familles puissent adapter les quantités données aux enfants. Nous rappelons que la vaisselle des plats n'est pas prise en charge par l'équipe, cela est trop contraignant.

## Laïcité et fêtes traditionnelles

L'école accueille les familles dans **le respect de leur confession.** Aussi, les fêtes rythment l'année et n'ont ici **aucun caractère religieux.** Elles reprennent parfois notre culture judéo-chrétienne en tant que coutume de notre pays, et n'invitent en aucun cas les enfants à adhérer à une quelconque croyance. Nous fêtons la fête des mères et des pères. Nous évitons les histoires surnaturelles. A l'occasion de leur anniversaire, les enfants peuvent amener un gâteau ou des fruits à partager (renseignez-vous sur les régimes alimentaires et allergies au préalable). A cette occasion, vous pourrez apporter des photos de votre enfant, de sa naissance puis de chaque année, afin de réaliser un travail sur le temps. Elles vous seront rendues ensuite.

## Sorties

Le transport des enfants lors des sorties est prévu dans les véhicules des parents, des éducateurs et éventuellement d'autres adultes accompagnateurs. Merci de nous transmettre à cette occasion une photocopie du permis de conduire, et assurance auto à jour en début d'année scolaire. La signature du règlement vaut acceptation du

système de transport prévu par l'école.

Une **autorisation dans le cahier de liaison est obligatoire** pour participer aux sorties de l'école. Il est nécessaire de laisser **un siège-auto avec le prénom** les jours de sortie (obligatoire pour les enfants de -12 ans ou <1,35m). Les sorties sont communiquées lors du planning d'activités. Les enfants n'ayant pas de siège-auto ne pourront être transportés. Le coût des sorties n'est pas inclus dans les frais de scolarité, sauf exception. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant participe aux sorties, qui sont facultatives, s'engagent à le garder en dehors de l'école.

## Pédagogie et apprentissages

### Principes de la pédagogie

La pédagogie Montessori est **personnalisée et active**, ce qui permet à chaque enfant de s'épanouir selon son propre rythme (de l'enfant précoce à l'enfant en situation de handicap), afin de lui donner une chance de progresser au mieux de ses capacités personnelles et au moment le plus propice pour lui. L'enfant peut **observer, explorer, prendre des initiatives**. La motricité fine et le développement des sens de l'enfant sont à la base de ses apprentissages. Viennent ensuite la lecture et les mathématiques : la **manipulation individuelle d'un matériel concret** est toujours le point de départ. Dans les classes, les **valeurs de coopération, d'autonomie dans le travail** sont portées par les éducateurs. L'équipe, éducateurs comme volontaires en Service Civique, est formée à cette pédagogie.

### Education bienveillante

L'école est un lieu de vie pour l'enfant. Tout y est mis en oeuvre pour que **son épanouissement y soit favorisé**. La pédagogie Montessori n'a recours **ni à la punition, ni à la récompense**. Cependant, l'encouragement et certaines formes de sanctions existent. La sanction, contrairement à la punition, est en lien direct avec l'action commise, elle est connue à l'avance comme une conséquence logique à une action. Celle-ci peut aller du simple rappel à la règle, à une demande de réparation, ou à une mise à l'écart du groupe. Une lettre d'excuses peut être demandée à un enfant qui dépasse les limites du respect vis à vis d'un enfant ou d'un adulte.

**Discipline et liberté ne varient pas en sens contraire**. Davantage de liberté n'est pas équivalent à moins de discipline et inversement. "Autonomie" signifie étymologiquement la capacité à se fixer des limites, des règles ou des lois soi-même : c'est la présence de l'autre qui me fait percevoir les limites de ce que je peux faire et donc qui m'apprend à vivre en groupe.

### Rôle des éducateurs

L'éducateur Montessori est là pour veiller au développement du **potentiel des enfants**. Il suit leur progression dans les apprentissages, selon la pédagogie. Il est aussi le garant d'une **ambiance de travail calme, structurée et bienveillante**. Il veille au **respect des règles en classe**, tout en respectant le besoin d'autonomie de chacun. Il met en place un environnement adapté et présente le matériel, en fonction des besoins et capacités de l'enfant. Le travail de l'éducateur est d'observer finement chaque enfant afin de déterminer à quel stade de développement il se trouve (Maria Montessori parle de période sensible). Il lui propose alors le bon matériel au bon moment et profite ainsi de l'élan naturel de l'enfant vers cet apprentissage. Chaque matériel est utilisé individuellement. L'éducateur laisse les enfants expérimenter le matériel le temps qu'ils le souhaitent en garantissant le calme dans la classe et l'espace de travail de chacun. Un lien de confiance s'établit.

### Répartition dans les classes

Le matériel de classe étant adapté aux enfants à partir de 2 ans et demi, il nous est possible de les accueillir dès cet âge sous réserve : une période d'essai nous permettra d'évaluer si l'enfant est déjà en demande et si l'enfant est propre.

**Classe du Chaton** : 2 ans et demi à 6 ans

**Classe de la Chouette** : 6\* à 11 ans (\* les enfants qui ont 6 ans dans l'année civile de la rentrée des classes)

L'inscription d'un enfant dans l'une des classes peut varier en fonction de l'acquisition des règles de vie de classe, de son évolution dans les apprentissages, et du matériel nécessaire à l'enfant. L'enfant y est inscrit pour toute l'année sauf exception.

## Suivi pédagogique

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi quotidien par les éducateurs référents grâce à leurs observations régulières, aux présentations de matériel et à la tenue des **cahiers de progression**. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec les éducateurs tout au long de l'année. Nous conseillons au moins deux rencontres, une en début d'année, et une en fin d'année afin de faire le bilan de l'année scolaire.

## Matériel

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Aidez votre enfant à le ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école et qu'elle y a sa place.

## Volontaires en Service Civique

L'école accueille et forme (à la bienveillance, à la pédagogie Montessori) ses volontaires en Service Civique tout au long l'année, afin qu'ils puissent seconder les éducateurs dans les classes. Ils sont choisis après entretien, selon leur motivation et leur projet professionnel, et après un court stage d'observation.

## Stagiaire et bénévoles

L'école accueille des personnes en stage, sélectionnés selon leur projet professionnel et leur motivation. Les parents seront informés de la présence de ces personnes à l'école via le tableau de l'entrée ou par mail pour les stages longs. Il est crucial pour l'ambiance de classe et le respect des activités de chacun de faire preuve de la plus grande discrétion dans les classes : parler le moins possible et en chuchotant. Les téléphones portables devront être mis en mode avion dans les classes.

## Place et rôle des parents

### Temps de classe

Pendant les temps de classe Montessori le matin, les parents peuvent rester s'ils le souhaitent dans l'entrée dans le coin bibliothèque, et ne sont donc **pas autorisés à entrer dans la classe avec leur enfant, sauf en cas d'accord particulier avec les éducateurs**. Des après-midis seront organisées afin que les parents puissent comprendre le fonctionnement des classes, découvrir le matériel, échanger avec les éducateurs (3 dates seront fixées dès le début de l'année pour la classe du Chaton). Les après-midis, les parents sont les bienvenus pour **animer un atelier ou simplement participer**, en prévenant les éducateurs à l'avance.

### Implication des familles

L'inscription d'un enfant aux Souris Vertes **engage la participation des parents** ou responsables légaux à l'aide au fonctionnement de l'école. Celle-ci étant hors contrat avec l'Education Nationale, cette aide est indispensable pour la pérennité de l'école.

Nous fonctionnons avec un **système de banque de temps**. L'objectif est que chacun s'investisse de façon autonome et selon les modalités les plus pratiques pour lui. **Chaque famille s'investira 10 heures** au minimum sur l'année, selon son emploi du temps et ses compétences. Par exemple, il peut s'agir d'organiser et d'animer un atelier d'après-midi (un atelier dure 2 heures), de participer à la cantine, de fabriquer du matériel pour l'école, de réaliser des tâches de bricolage ou réparations, d'organiser un événement, de se proposer pour effectuer les trajets des sorties ... Seule **la participation au ménage ne peut être décomptée de la banque de temps**, cette participation étant obligatoire et nécessaire.

Nous rappelons que les heures à effectuer ne sont pas incompatibles avec un emploi du temps chargé : nous pouvons vous préparer du matériel à fabriquer chez vous.

10 heures d'implication sur l'année, c'est 1h par mois. Il est donc très simple et rapide de "vider sa banque".

### Ménage

Le ménage **est réalisé par les parents** chaque fin de semaine, avec 3 familles inscrites. Les dates de tour de ménage sont envoyées par mail, vous **êtes tenus de vous informer de vos dates** et d'échanger avec les parents inscrits pour vous organiser. Il est possible de récupérer la clé afin de faire le ménage le vendredi soir, le samedi ou le dimanche. Un **tableau des coordonnées** sera affiché dans l'entrée. Dans le cas d'un empêchement, il est nécessaire de vous arranger avec d'autres familles de façon autonome. Le planning est conçu par trimestre. Au dernier trimestre, les

familles ayant écoulé leurs heures de la banque de temps verront leur participation au ménage réduite, à l'inverse, les familles s'étant peu investies compenseront avec plus de participation au ménage au dernier trimestre.

Un grand ménage sera effectué trois fois dans l'année (décembre, avril, juillet). Les familles sont invitées à **s'inscrire pour au moins l'un d'entre eux** en début d'année.

## Frais et cotisations

Notre école est une **école privée hors contrat, entièrement indépendante de l'Education Nationale**. Dès lors, les frais de scolarité représentent la majeure partie des recettes et permettent la survie de l'école.

L'inscription dans notre école est un **engagement pour l'année**. La scolarité ne sera pas remboursée si l'enfant est absent sauf s'il présente un certificat médical attestant de son impossibilité à venir pour une période de plus d'un mois. Les **frais de scolarité sont calculés pour une année scolaire**, et divisés en 12 fois. Le tarif sera donc le même pour les mois de vacances scolaires.

Tout départ en cours d'année doit faire l'objet d'un mois de préavis minimum, par courrier adressé à la direction. Un certificat de radiation scolaire sera fourni aux familles.

Les cotisations sont calculées au plus juste pour le fonctionnement de la structure. Elles sont à régler **par virement bancaire**, entre le 1er et le 10 du mois à venir, **chaque mois (12 fois)**. **Merci ce bien aposer les informations suivantes dans l'intitulé : NOM PRENOM de l'enfant + CLASSE + MOIS afin de faciliter le travail de comptabilité**. Le tarif est calculé en fonction des revenus de la famille. En cas de difficulté particulière, merci d'en informer l'équipe pédagogique, nous pourrons échanger et trouver des solutions.

<i>nature des frais</i>	<i>montant</i>	<i>objet des frais</i>
<b>Adhésion à l'association</b>	20,00 € par famille	Couvrent les frais d'assurance (locaux et individuel élève)
<b>Frais d'inscription</b>	50,00 € par enfant	Payables une seule fois en début d'année Garantissent l'inscription de l'enfant au moment de la remise du dossier, <u>non-remboursés en cas de désistement</u> Couvrent le traitement du dossier, une partie des fournitures administratives, scolaires et pédagogiques pour l'année
<b>Frais de scolarité</b>	<i>Variable en fonction des revenus</i>	Couvrent le fonctionnement de la structure (locaux, salaires de l'équipe éducative, matériel pédagogique, fournitures administratives et produits d'entretien, entretiens individuels) <u>à régler par virement bancaire</u>
<b>Cotisation goûters</b>	10€ TP par enfant  5€ MT par enfant	Couvre l'achat du goûter partagé. 10€ pour les enfants à temps plein et 5€ pour les enfants à mi-temps
<b>Caution scolarité (non encaissé)</b>	3 chèques <i>montant selon cotisation</i>	3 chèques de caution (encaissés dans le cas où la cotisation ne serait pas réglée) au montant de la cotisation mensuelle de votre enfant  exemple : cotisation de 200€ mensuels, 3 chèques de 600€ chacun

## Garderie périscolaire

Cette année, l'école propose une garderie selon les horaires suivants :

7h00 à 8h30	<i>école</i>	16h30 à 18h30
-------------	--------------	---------------

Les frais sont définis en fonction des revenus de la famille et indiqués dans la grille tarifaire. Une heure entamée est une heure facturée. Il est impératif de prévenir les éducateurs suffisamment à l'avance (tableaux d'inscription) afin de prendre en compte les impératifs d'organisation de l'équipe. Dans le cas où la garde n'est pas prévue, le tarif horaire est majoré.

R.I.B. de l'école pour établir vos virements :

<b>Crédit Mutuel</b>							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	06900	00020745801	92	EUR	CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 88		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1027	8069	0000	0207	4580	192	CMCIFR2A
<b>Domiciliation</b> CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 88 44 RUE DE LA CLE D OR 88026 EPINAL CEDEX ☎ 08 20 82 20 44 (Service 0,12 €/min + prix appel)				<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> LES SOURIS VERTES 230 RUE D EPINAL 88100 ST DIE DES VOSGES			
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			